

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 37654 A1** (51) Cl. internationale : **C03B 33/12**

(43) Date de publication :
29.07.2016

(21) N° Dépôt :
37654

(22) Date de Dépôt :
12.12.2014

(71) Demandeur(s) :
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT, PARC TECHNOPOLIS RABAT-SHORE, CAMPUS UNIVERSITAIRE UIR, ROCADE RABAT-SALE, 11100 SALA EL JADIDA (MA)

(72) Inventeur(s) :
Mohsine Bouya ; Benoit Grosdedier ; Moshssin Moumni ; Abdellatif Benabdellah

(74) Mandataire :
Mohsine Bouya

(54) Titre : **APPAREIL DE DÉCOUPAGE DE VERRE AVEC FORCE UNIFORME**

(57) Abrégé : Un appareil de découpe du verre facile d'utilisation qui permet de maintenir une pression constante et un angle de coupe constant. L'objectif est de faire des découpes propres sans rainures et éviter de casser le verre. L'appareil utilise une colonne de guidage relié par liaison pivot double à un manche. Une pointe de coupe est reliée à la colonne de guidage par un ressort qui maintient la bonne pression.

Dessins

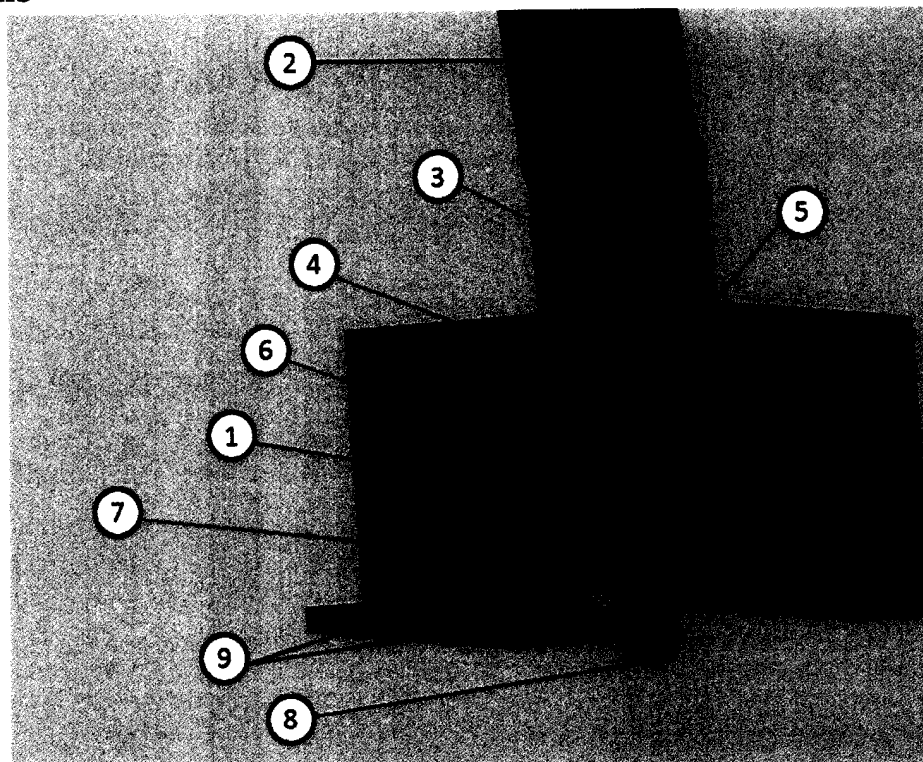


Figure 1

Appareil de découpage de verre avec force uniforme

Description

L'invention est relative aux appareils de coupe du verre.

La coupe du verre est une opération difficile qui nécessite des mains expertes et l'outil de coupe adapté. Les outils actuels sont des manches équipés de pointes de coupe en diamant ou tungstène. Pour réussir une coupe, il faut bien maintenir la pression de l'outil sur le verre et garder l'angle de coupe constant. Cette tâche n'est pas facile, elle nécessite beaucoup d'entraînement et d'erreurs coûteuses.

Notre invention propose un appareil de découpage du verre qui permet de maintenir une pression uniforme long de la coupe et facilite le maintien de l'angle de coupe.

L'appareil est composé d'une colonne de guidage (1) en forme de U inversée attachée en haut à un manche (2) par une liaison en double pivot (3) pour faciliter la manipulation. La liaison double pivot (3) est installée sur une tige (5) qui traverse la colonne de guidage (1) vers l'intérieur. Un écrou (4) est installé sur un filetage en haut de la tige (5) à l'intérieur de la colonne de guidage (1). Le filetage permet de déplacer l'écrou (4) vers le haut ou vers le bas par rapport à la tige (5). La tige (5) est insérée dans une partie amovible constituée d'un ressort (6) qui entoure la tige (5) et d'un support (7) sous lequel se trouve la pointe de coupe (8). La partie amovible peut glisser le long de la tige (5) mais elle est bloquée en bas par le contact du support (7) avec des segments (9) en bas de la colonne de guidage. En haut elle est bloquée par le contact du ressort (6) avec l'écrou (4). La compression du ressort (6) lors de la coupe fournit la pression constante désirée. Cette pression est réglable grâce à l'écrou (4).

La figure 1 illustre une vue en perspective de l'appareil

Revendications

1- Un appareil de découpage du verre caractérisé un ressort de maintien de la pression de la coupe.

2- Un appareil de découpage du verre selon la revendication 1 caractérisé par une colonne de guidage (1) en forme de U inversée attachée en haut à un manche (2) par une liaison en double pivot (3). La liaison double pivot (3) est installée sur une tige (5) qui traverse la colonne de guidage (1) vers l'intérieur. Un écrou (4) est installé sur un filetage en haut de la tige (5) à l'intérieur de la colonne de guidage (1). La tige (5) est insérée dans une partie amovible constituée d'un ressort (6) qui entoure la tige (5) et d'un support (7) sous lequel se trouve la pointe de coupe (8). La partie amovible peut glisser le long de la tige (5) mais elle est bloquée en bas par le contact du support (7) avec des segments (9) en bas de la colonne de guidage. En haut elle est bloquée par le contact du ressort (6) avec l'écrou (4).

Abrégé

Un appareil de découpe du verre facile d'utilisation qui permet de maintenir une pression constante et un angle de coupe constant. L'objectif est de faire des découpes propres sans rainures et éviter de casser le verre. L'appareil utilise une colonne de guidage relié par liaison pivot double à un manche. Une pointe de coupe est reliée à la colonne de guidage par un ressort qui maintient la bonne pression.

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية
المكتب المغربي
للملكة الصناعية والتجارية

**RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE AVEC
OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée
par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 37654	Date de dépôt : 12/12/2014
Déposant : UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Date de Priorité :
Intitulé de l'invention : APPAREIL DE DÉCOUPAGE DE VERRE AVEC FORCE UNIFORME	
<p>Le présent document est le rapport de recherche préliminaire avec opinion écrite sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément à l'article 43 et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17/97 relative à la protection de la propriété industrielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le présent rapport est constitué de 4 pages (la présente page incluse) - Les documents cités par l'examineur dans la partie Rapport de recherche sont joints au présent document 	
<p>Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :</p> <p>Partie 1 : Considérations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés <p>Partie 2 : Rapport de recherche</p> <p>Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté <input type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quand à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée <input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention 	
Examineur: M.TAHIRI	Date d'établissement du rapport : 28/05/2015
Téléphone: 212 5 22 58 64 14	

Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
1 Page
- Revendications
2
- Planches de dessin
1 Page

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : C03B33/12

CPC :

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Espacenet, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	US4541176 ; MARZEOTI FRANK [US] ; 17/09/1985 Colonne 4, ligne 10, ligne 26	1-2
X	US4428518 ; MORTON GLASS WORKS [US] ; 31/01/1984	1-2
A	US2516668 ; WILLIAM L BARRETT CO ; 25/07/1950	1-2
A	US4672874 ; GACH PAUL ; 16/06/1987	1-2
A	DE4033451 ; BOHLE JOSEF STIFTUNG [DE] ; 23/04/1992	1-2

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité*Cadre 4 : Remarques de clarté*

1) La revendication 1 ne se fonde pas sur la description, ce qui est contraire à l'art. 35 de la loi, étant donné que sa portée est plus large que celle qui est justifiée par la description et les dessins. En effet, les caractéristiques techniques de la présente invention ne sont pas revendiquées dans la revendication indépendante 1.

2) la description de l'invention ne comporte aucune référence à l'état de l'art antérieur ni une description de la figure fournie. Ce qui est contraire aux dispositions de l'art. 34 de la loi.

Cadre 5 : Déclaration motivée quand à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté (N)	Revendications 2 Revendications 1	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1-2	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-2 Revendications aucune	Oui Non